

AR Prefecture016-211600739-20260701-49_2026-DE
Reçu le 02/07/2026

Département de la Charente

MAIRIE DE CHALAIS**Registre des Délibérations**Séance du mercredi 1^{er} juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le un du mois de juillet, à vingt heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Olivier BLANCHETON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Date de convocation : 25/06/2026

Présents : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUVE Jennifer, RENARD Antoine, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël et RIET Laetitia

Absents/Excusés : MALAN Laetitia, NEVEU Jérôme, CLAES Marie,

Pouvoirs : MALAN Laetitia à ROBINEAU Christelle, NEVEU Jérôme à FAUVE Jennifer, CLAES Marie à RIET Laetitia

Madame CHARIERAS Béatrice a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération : 49/2026

OBJET : DM-OP210- REGULARISATION FRAIS DE NOTAIRE- ACQUISITION CHEMIN DES RENAUDIÈRES- LIEU-DIT « CHEMIN BOIS GREGOIRE »

Rapporteur : Olivier BLANCHETON

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la régularisation des frais de notaires concernant l'acquisition du chemin des Renaudières situé au lieu-dit Bois de Grégoire, il y a lieu d'ouvrir les crédits nécessaires comme suit :

COMPTE	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
605	Achats de matériel	500,00	
023	Virement à la section d'investissement	500,00	
021	Virement de la section d'investissement		500,00
2115 OP 210	Acquisition de terrain	500,00	

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A l'unanimité

- **DÉCIDE** d'ouvrir les crédits nécessaires tels que présentés ci-dessus.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de Séance
CHARIERAS Béatrice



Le Maire,
Olivier BLANCHETON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Registre des Délibérations

Séance du mercredi 1^{er} juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le un du mois de juillet, à vingt heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Olivier BLANCHETON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Date de convocation : 25/06/2026

Présents : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUVE Jennifer, RENARD Antoine, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël et RIET Laetitia

Absents/Excusés : MALAN Laetitia, NEVEU Jérôme, CLAES Marie,

Pouvoirs : MALAN Laetitia à ROBINEAU Christelle, NEVEU Jérôme à FAUVE Jennifer, CLAES Marie à RIET Laetitia

Madame CHARIERAS Béatrice a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération : 50/2026**OBJET : TRAVAUX POUR RENFORT DE LA STRUCTURE DE LA SALLE OMNISPORT « COSEC »****Rapporteur : Olivier BLANCHETON**

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du suivi de l'état de la salle omnisports « COSEC », des investigations techniques ont mis en évidence la nécessité de réaliser des travaux de renforcement de la structure afin de procéder à l'installation de panneaux photovoltaïques et d'assurer la continuité de son utilisation.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Afin de répondre à ce besoin, la commune a sollicité plusieurs entreprises spécialisées. À l'issue de cette consultation, deux devis correspondant aux prestations nécessaires ont été reçus. (Mis en pièce-jointe)

- **Entreprise CBMEC – Chalais 16210** : montant de 22 000 € HT, soit 26 400 € TTC ;
- **Entreprise Arbre Construction – Rouzède 16220** : montant de 22 661,37 € HT, soit 27 193,64 € TTC.

Après examen des devis, de leur contenu technique et de leur montant, le Conseil municipal considère que ces offres répondent aux besoins de la commune.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

DÉCIDE de retenir le devis de l'entreprise **Entreprise CBMEC – Chalais 16210**, d'un montant de 22 000 € HT (26 400 € TTC), pour les prestations qui lui sont confiées

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les devis ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision ;

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de Séance
CHARIERAS Béatrice

Le Maire,
Olivier BLANCHETON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Registre des Délibérations

Séance du mercredi 1^{er} juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le un du mois de juillet, à vingt heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Olivier BLANCHETON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Date de convocation : 25/06/2026

Présents : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUVE Jennifer, RENARD Antoine, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël et RIET Laetitia

Absents/Excusés : MALAN Laetitia, NEVEU Jérôme, CLAES Marie,

Pouvoirs : MALAN Laetitia à ROBINEAU Christelle, NEVEU Jérôme à FAUVE Jennifer, CLAES Marie à RIET Laetitia

Madame CHARIERAS Béatrice a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération : 51/2026

OBJET : AMÉNAGEMENT D'UN PARKING POUR LES CARS A CÔTÉ DE LA MAISON DE RETRAITE

Rapporteur : Olivier BLANCHETON

Le Conseil municipal de la commune de Chalais,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de réaliser un parking destiné au stationnement des autocars à proximité de la Maison de Retraite afin d'améliorer les conditions d'accueil, de circulation et de sécurité des usagers ;

Considérant les deux devis présentés :

- **Entreprise NAUDIN TP – Saint Romain 16210** : montant de 4 770 € HT, soit 5 724 € TTC ;
- **Entreprise DUPUY & FILS – Saint Privat en Perigord 24410** : montant de 4 976 € HT, soit 5 971,20 € TTC.
-

Après examen des offres et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

DECIDE de retenir le devis de l'entreprise **Entreprise NAUDIN TP – Saint Romain 16210**, pour un montant de **4 770 € HT, soit 5 724 € TTC**, concernant les travaux d'aménagement d'un parking pour les cars à proximité de la Maison de Retraite de Chalais.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de cette opération.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal de l'exercice 2026, à l'opération correspondante.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de Séance
CHARIERAS Béatrice



Le Maire,
Olivier BLANCHETON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Registre des Délibérations

Séance du mercredi 1^{er} juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le un du mois de juillet, à vingt heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAIS, sous la présidence de Monsieur Olivier BLANCHETON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Date de convocation : 25/06/2026

Présents : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUVE Jennifer, RENARD Antoine, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël et RIET Laetitia

Absents/Excusés : MALAN Laetitia, NEVEU Jérôme, CLAES Marie,

Pouvoirs : MALAN Laetitia à ROBINEAU Christelle, NEVEU Jérôme à FAUVE Jennifer, CLAES Marie à RIET Laetitia

Madame CHARIERAS Béatrice a été désignée en qualité de secrétaire de séance par Le Conseil Municipal.

Délibération : 52/2026

OBJET : MIS EN VENTE DES BATIMENTS 66 AVENUE DE LA GARE ET 51 ROUTE DE BARBEZIEUX

Rapporteur : CHARIERAS Béatrice

Vu

- le Code général des collectivités territoriales ;
- le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- les documents cadastraux annexés à la présente délibération ;

Considérant

Que la commune est propriétaire des bâtiments situés à :

- Bâtiment n°1 : 66 avenue de la Gare, Section B parcelle n° 1286 d'une contenance de 1 163m² ; prix de vente à 95 000€
- Bâtiment n°2 : 51 route de Barbezieux, Section C parcelle n° 402 d'une contenance de 587m² ; prix de vente à 120 000 €

Que ces bâtiments ne sont plus affectés à un service public communal et ne présentent plus d'utilité pour les besoins de la collectivité ;

Que leur conservation engendre des frais d'entretien importants ;

Qu'il est dans l'intérêt de la commune de procéder à leur cession afin de valoriser son patrimoine et de dégager des ressources pour financer ses projets d'investissement ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

DÉCIDE d'approuver la mise en vente des deux bâtiments communaux situés à 66 avenue de la Gare et 51 route de Barbezieux – 16210 Chalais

DE FIXER le prix de vente à :

- Bâtiment n°1 : 95 000 € ;
- Bâtiment n°2 : 120 000 € ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à cette opération, notamment :

- procéder aux mesures de publicité adaptées ;
- recueillir les offres d'acquisition ;
- négocier dans l'intérêt de la commune ;

AR Prefecture

016-211600739-20260701-52_2026-DE
Reçu le 02/07/2026

- signer toute promesse de vente, tout acte administratif ou notarié et tout document nécessaire à la réalisation de la cession.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAIS, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de Séance
CHARIERAS Béatrice



Le Maire,
Olivier BLANCHETON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

L'an deux mille vingt-six, le un du mois de juillet, à vingt heures, en application des articles L.2121-10, et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, en séance publique, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHALAI, sous la présidence de Monsieur Olivier BLANCHETON, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 19

Date de convocation : 25/06/2026

Présents : BLANCHETON Olivier, SAINT-LOUPT Muriel, CHANTEL Richard, LACAMOIRE-PUYALOU Sylvie, BERTON Frédéric, CHARIERAS Béatrice, PLOUCHARD Florence, PLOUCHARD Marc, ROBINEAU Christelle, RABOUTÉ Yannick, FAUVE Jennifer, RENARD Antoine, CHARBONNIER Dylan, CONTAMINE Noémie, MOTY Joël et RIET Laetitia

Absents/Excusés : MALAN Laetitia, NEVEU Jérôme, CLAES Marie,

Pouvoirs : MALAN Laetitia à ROBINEAU Christelle, NEVEU Jérôme à FAUVE Jennifer, CLAES Marie à RIET Laetitia

Madame CHARIERAS Béatrice a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Délibération : 53/2026

OBJET : VENTE DU BÂTIMENT 2 PLACE IRENEE MAUGET

Rapporteur : CHARIERAS Béatrice

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la proposition d'achat présentée par l'agence immobilière SAFTI de M. BEAMONTE Philippe en date du 18 mai 2026 tendant à l'acquisition du bien communal situé 2 place Irénée Mauget ; pour un prix d'achat de 30 000 € ;

Considérant que M. BEAMONTE Philippe a manifesté son intérêt pour l'acquisition de ce bien à la suite de sa demande après visite effectuée par l'intermédiaire de l'agence immobilière SAFTI ;

Considérant que ce bien n'est plus nécessaire à l'exercice des missions de service public de la commune ;

Considérant l'intérêt pour la commune de procéder à sa cession ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité

DÉCIDE d'approuver la vente du bien communal sis 2 place Irénée Mauget, au profit de M. BEAMONTE Philippe.

DE FIXER le prix de vente à la somme de 30 000 € (en toutes lettres : trente mille euros).

Les frais de notaire et tous les frais afférents à la vente seront à la charge de l'acquéreur.

D'AUTORISER M. le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE A CHALAI, le jour, mois et an que dessus.

Secrétaire de Séance
CHARIERAS Béatrice



Le Maire,
Olivier BLANCHETON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de POITIERS (86) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.